

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

OBJET / GAIA : Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement 2024.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 25
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aiçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino ; Mme Isabelle Ayerbe à Mme Yolande Huguenard ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etxeleku.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Mme Aizpuru, adjointe aux finances, expose :

L'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit le recours à la procédure de gestion par autorisation de programme (AP) pour les dépenses d'investissement.

Par délibération du 12 avril 2022, il a été créé quatre AP/CP puis, par délibération du 21 décembre 2022, deux d'entre elles ont fait l'objet d'une révision et deux nouvelles AP/CP ont été créées.

Par délibération du 14 avril 2023, il a été créé quatre AP/CP puis, par délibération du 12 décembre 2023, trois d'entre elles ont fait l'objet d'une révision des CP et une nouvelle AP/CP a été créée.

1- AP/CP existantes :

Il convient de faire un bilan des réalisations et procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires (révisions et/ou annulations le cas échéant) sur les exercices 2024 et suivants : **annexe 1**

2 – Nouvelles AP/CP :

La préparation du budget primitif 2024 implique la création de sept nouvelles AP/CP et leur répartition sur les exercices 2024 à 2026 : **annexe 2**.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aizpuru et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés :

APPROUVE le bilan en annexe 1 des AP/CP créées en 2022 et 2023, éventuellement modifiées et **ADOpte** les nouvelles répartitions des CP sur les exercices 2024 à 2026 ;

APPROUVE la création de sept nouvelles AP/CP telles que présentées en annexe 2 et **ADOpte** la répartition des CP sur les exercices 2024 à 2026.

PRECISE que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget 2024 sur les opérations concernées.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy.

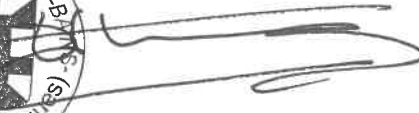
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Jean-Paul EYHERACHAR

Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza